

## COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 JUILLET 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDEZ, D. BONJEAN, A. BUGNET, V. CHATRON, F. COUTURIER, J. FOURNEL, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Représentés : A. BOLON (pouvoir J. FOURNEL), F. GARIN (pouvoir à P. GODET), A. CORBEL (pouvoir A. BUGNET)

Excusés : J. FRANÇON-FOESSEL, V. COURTINE.

Secrétaire de séance : D. BONJEAN.

Date de la convocation : 12 juillet 2021

#### - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juin 2021

Concernant ce compte-rendu, à la rubrique « informations », MF MARTINOD souhaite que dans la phrase « De plus, les échanges au sein de l'assemblée laissent apparaître **des fragilités** sur cette proposition », l'expression « **fragilités** » soit remplacée par « **possibilités** ».

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

#### - Délibérations :

##### - Modification du tableau des emplois permanents :

Madame le Maire explique que, pour des raisons économiques mais également de restructuration de services, la collectivité souhaite supprimer le poste permanent à temps incomplet créé par délibération en date du 21 décembre 2020 à hauteur de 28 heures hebdomadaires pour en créer un à 21 heures hebdomadaires.

Elle informe également du souhait de l'agent en disponibilité de réintégrer son poste au 06 septembre.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide ce nouveau tableau des emplois permanents.

##### - Convention de partenariat et d'adhésion au conservatoire de musique de Belley :

Les communes membres de la CCBS dont les familles utilisent les services du conservatoire de musique sont sollicitées par la mairie de Belley pour signer une convention de partenariat. Cette convention a pour objectif d'alléger le coût annuel supporté par la ville de Belley qui s'élève à 500 000€. Il est précisé que les communes qui s'engageront, participeront au conseil d'établissement du conservatoire, elles pourraient également bénéficier ponctuellement d'actions décentralisées (concerts, interventions dans les écoles...). Cette convention prévoit une participation financière (450€ par an et par élève inscrit au conservatoire) à la charge des communes. Il en découle la mise en place d'une tarification différenciée (tarifs élèves communes adhérentes et tarifs communes non adhérentes).

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Président de l'association Val'Muse, cette dernière assure l'enseignement musical sur le territoire du Valromey et ce depuis de nombreuses années.

Une discussion s'engage autour de la table. Si les élus comprennent la démarche de la ville de Belley auprès des communes les plus proches (Virignin, Brens, Peyrieu...) ils se disent non prioritairement concernés. Il ne serait pas souhaitable que ces nouveaux accords viennent mettre en difficultés ou en concurrence les différents intervenants de l'enseignement musical. Enfin, il serait aussi souhaitable qu'en plus de la recherche de nouvelles recettes, un audit sur le fonctionnement du conservatoire soit réalisé pour trouver d'autres pistes de réduction du déficit.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée refuse la signature de cette convention de partenariat dans un souci de maintien de l'offre associative présente sur le Valromey.

- Contractualisation avec le département de l'Ain pour le soutien à l'investissement territorial :

Avec son dispositif de contractualisation étalé sur 3 ans (2021-2022 et 2023) qui implique toutes les communes, les EPCI et les syndicats des eaux, le département veut moderniser et pérenniser son soutien aux collectivités.

Madame le Maire rappelle le projet validé par l'assemblée de création d'un espace coworking pour lequel une demande de dotation au titre de la DETR a été déposée. Pour finaliser le plan de financement, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au département à hauteur de 22.5% qui correspondrait à 43 200€.

Également, Madame le Maire propose de compléter cette demande par le dépôt d'un second dossier au titre de la transition écologique portant sur la rénovation énergétique de la mairie de Sutrieu. A noter, que ce projet ne pourrait être réalisé que sur 2023.

L'aide proposée s'élève à 20% pour un montant total estimé à 66 000€ – soit 13 200€.

Enfin, JF Martine rappelle la nécessité de prévoir à moyen terme un nouvel espace de rangement et de stockage de matériaux pour les agents techniques. Il sera regardé les conditions d'éligibilité de ce projet et noté pour intention 2023.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à déposer ces deux demandes de subventions.

- **Informations :**

- Approbation des rapports SPANC (service public d'assainissement non collectif) et TRIMAX (service déchets) de la Communauté de Communes de Bugey-Sud :

Madame le Maire répond à la demande d'informations formulée par D. BONJEAN sur le sujet du recours administratif déposé par un administré au titre de l'accessibilité des points d'apports volontaires.

Il est précisé que les élus de la CCBS étudient la faisabilité de la mise en place d'une collecte dédiée aux personnes isolées, fragiles ou en situation de handicap. Un premier recensement a été réalisé auprès des maires. La commission accessibilité sera réunie en septembre pour étudier des propositions. Madame le Maire précise qu'au-delà de considération financière, se pose la question des ayants droits à ce service.

- **Questions diverses :**

L'assemblée valide l'installation d'un sanitaire en RDC pour l'appartement du Presbytère de Charancin pour un montant de 2617€.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture qui demande aux collectivités de se positionner avant le 18 août pour le maintien ou non des bureaux de vote. Les élus auraient souhaité consulter les habitants sur ce sujet, mais compte tenu du délai trop court, il est décidé à l'unanimité de conserver les 4 bureaux de vote pour les élections 2022.

JF MARTINE informe que la collectivité va mettre en vente deux tracteurs et une étrave. H.REYNAUD souligne à nouveau l'importance de respecter les procédures en matière d'évaluation des équipements avant toute transaction. Des estimations seront réalisées avant mise en vente.

H.REYNAUD demande une intervention à l'église de Belmont car la sonnerie de la passée ne fonctionne pas ; il souhaite également que les arrosoirs du cimetière soient remplacés car ils fuient. Il demande également une intervention des agents pour nettoyage du monument des enfants de la commune.

S.OLIVER voudrait savoir si une réponse a été apportée à une personne qui avait envoyé un courrier en mairie sur le projet de centrale hydraulique, Madame le Maire répond que oui mais que les éléments attendus ne sont pas encore connus, ils découleront des différentes études qui seront menées. Dès retour d'éléments, une nouvelle communication aux riverains sera effectuée.

L'assemblée est informée que la commune organisera une réception le 25 août prochain en l'honneur de monsieur CHATELAIN qui a publié un livre « Récits sur Belmont-Luthézieu ».

Le Maire  
Pauline GODET



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion le lundi 13 septembre à 18h30.